



## Augemntation des charges

-----  
Par loorae2

Bonjour, je souhaiterais avoir des renseignements, ma mère habite actuellement un appartement qu'elle loue depuis environs 4 ans. La propriétaire lui a mis une lettre dans la boîte à lettre pour augmenter les charges de 10€. J'ai pu constater que l'électricité du couloir est branché sur le compteur de ma mère ainsi que la cave. Il n'y a pas de compteur pour les communs. Est-ce légal ? Pour le compteur d'eau c'est pareil elle a un compteur à l'intérieur qui fait tourner une aiguille mais les chiffres ne défilent pas. Par contre il y a aussi un compteur dans la cave du voisin et c'est ce compteur qui tourne quand j'ouvre l'eau chez ma mère et le tuyau d'arrosage de la cave. Je pense que les installations ne sont pas aux normes. Elle ne lui a jamais fourni de facture de fin d'année pour la régularisation des charges. Quel recours ma mère pourrait entreprendre ? merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous posez plusieurs questions, mais il faut préciser le contexte.

- location vide ou meublée ?
- bail soumis à la loi 89-462 ?
- provisions de charges ou forfait ?
- qui est titulaire de l'abonnement d'électricité ?
- et pour l'eau ?
- le voisin est-il locataire du même bailleur ?
- est-ce une copropriété ?